

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 DECEMBRE 2023**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Chantal DILLET, Frédéric LATRAYE, Jean FELTER, Yoann GOLLER, Nicole FERRY, Françoise CLAUDE, Jean-Luc DUVAL, Dominique BREGNARD

Est excusé :

Sébastien BARTH ayant donné pouvoir à Frédéric LATRAYE

Absent : Joël MAIRE

Est nommée secrétaire : Nicole FERRY



- **ORDRE DU JOUR**

**Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le conseil municipal accepte de passer en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur la liste ci-dessous.

Exercice	Ref	DEBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRESENTATION
2011	T-20	ADOLPHE EPX BALLON	101,1 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	T-26	ADOLPHE EPX BALLON	105,39 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011	T-7	ADOLPHE EPX BALLON	60,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>Total pour le débiteur</b>	<b>267,14 €</b>	
2017	T-50	CLAUDE CAROLE	19,9 €	Certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur
		<b>Total pour le débiteur</b>	<b>19,9 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>287,04 €</b>	

**Aides habitat EPCI 2024**

Le conseil municipal accepte de reconduire le programme d'aides à l'habitat selon les conditions énoncées par la communauté de communes à savoir : 10 % communauté de communes  
10 % commune

Pour les façades et les toitures : 600 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 600 € par la Commune, plafonnés à 6000 €

Pour l'isolation : 500 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à 5000 €

Pour les menuiseries extérieures

50 € par équipement peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 50 € par équipement par la Commune, plafonnés à 500 € (limité à 10 équipements)

Pour le maintien à domicile

500 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à 5000 €

Pour la vacance des immeubles dégradés : 3000 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à un montant minimum de 50 000 € HT

**Petite nouveauté pour 2024**

Pour l'habitat très dégradé

5000 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à un montant de 5000 € pour la commune et 50 000 € pour la com com pour les travaux.

*Les imprimés sont disponibles à la mairie. Ces aides sont sous condition de ressources (plafond ANAH).*

**Nouvelle adhésion SMIC88**

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du syndicat Intercommunal scolaire « Les affluents de la Mortagne » (siège Rambervillers) et le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège Savigny).

**Motion pour le maintien des urgences et du SMUR à l'hôpital de Vittel**

Le conseil accepte de suivre cette motion pour le maintien des urgences et du SMUR à l'hôpital de Vittel.

**Prix location logement**

Ce point sera reporté ultérieurement, le conseil a demandé de réaliser un DPE sur les logements vacants à ce jour.

**Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Suite au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale, le conseil a décidé d'octroyer les primes suivantes :

Mme RENAULD 260 €

Mme BARTHOMEUF 68,80 €

**Contrats d'assurance des risques statutaires 2025-2028**

Le conseil autorise le centre de gestion 88 à lancer la procédure de marché public afin de trouver le meilleur prestataire pour couvrir l'assurance des risques statutaires 2025-2028.

**DIVERS****Repas des anciens gratuités des accompagnants**

Le conseil accepte d'offrir le repas au conjoint des accompagnants pour le repas des aînés de plus de 65 ans.

**Déchets alimentaires**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités.

**Accès déchetterie**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il sera obligatoire d'avoir une carte ou un badge sur le téléphone pour accéder à la déchetterie de Chatenois ou Rainville. Si vous souhaitez des informations pour obtenir cette carte, une affiche a été mise dans le panneau d'affichage sous les halles ou vous pouvez trouver sur le lien suivant : <https://www.ccov.fr/decheteries>

**Fermeture Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.

